

L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario

#### NOUVEAU portail en ligne - Processus pour se connecter

# Si vous n'avez pas ouvert de session depuis le 30 octobre 2023, veuillez suivre les étapes ci-dessous pour connecter votre compte existant au nouveau portail.

Si vous avez ouvert une session depuis cette date, veuillez saisir votre adresse courriel et votre mot de passe comme d'habitude.

#### <u>Étape 1</u>

Accédez au nouveau portail en ligne en cliquant sur le lien suivant : <u>PORTAIL EN LIGNE</u>, puis sur l'onglet « Se connecter ».



# <u>Étape 2</u>

Cliquez sur « Changer le mot de passe? »





L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario

## <u>Étape 3</u>

Saisissez l'adresse courriel que vous avez fournie à l'Ordre comme moyen de communication préféré. Indice : L'adresse courriel via laquelle vous recevez les messages de l'Ordre est votre adresse courriel préféré.



# <u>Étape 4</u>

Vérifiez votre messagerie pour obtenir le code de vérification et saisissez-le comme indiqué ci-dessous. Cliquez ensuite sur « Envoyer le code de vérification ».

<ul> <li>Annuler</li> <li>L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario</li> <li>Détails de l'utilisateur</li> </ul>
Le code de vérification a été envoyé à votre boîte de réception. Copiez-le dans la zone d'entrée ci-dessous. courriel.prefere@me.com
Code de vérification
Vérifier le code Envoyer un nouveau code
Continuer



L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario

## <u>Étape 5</u>

Cliquez sur « Continuer » pour créer un nouveau mot de passe.

Annuler L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario
Détails de l'utilisateur
Nous avons vérifié l'adresse e-mail. Vous pouvez continuer maintenant.
courriel.prefere@me.com *
Modifier l'adresse e-mail
Continuer

#### <u>Étape 6</u>

Créez votre nouveau mot de passe et cliquez sur « Continuer ». Une fois l'opération terminée, vous devrez ouvrir une nouvelle session.

